

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comment la « grande » presse organise une belle réclame aux assassins. Elle devrait bien ne pas faire la gloire des canailles. — Le débat parlementaire autour du service d'un an et la solution élégante qui a donné satisfaction au pays et à l'Etat-major.

On a pas mal tué la semaine dernière !... Les lecteurs des journaux, dits de « grande information », ont eu leur bon compte de cadavres et d'émotions. Quelque crime bien servi, voilà qui relève le fadéur quotidien du petit déjeuner matinal. Rien ne rend plus savoureuse une tranche de pain trempée dans le chocolat qu'une tranche d'« horribles détails », savourée à petits coups dans les colonnes d'une feuille publique !...

Donc, il y a eu d'abord la découverte d'un cadavre qui ne datait pas des temps préhistoriques : celui d'une femme coupée en morceaux à Saint-Denis. Ensuite, il y a eu le procès de la douce étudiante qui avait occis... Je ne sais plus qui. Eh ! qu'importe, après tout ! La victime tient toujours trop de place dans les débats d'un procès criminel. Elle est indiscrète et gênante rien que par le souvenir. Il est de mauvais goût à elle de s'imposer. Il faut le moins possible évoquer son spectre sanglant. Cela risque de gêner la figure sympathique du pauvre assassin !... Qui vient faire l'assassiné en cette histoire ? Je vous le demande. Il n'est qu'une occasion et qu'un prétexte, quelque chose comme les « sinistrés » au profit desquels on organise des bals de charité... Ce qui compte, dans un procès d'assises, c'est le criminel !... Voilà la vedette, l'artiste séduisant, le type intéressant sur qui se doivent concentrer l'attention du public, la pitié des cœurs émus et les larmes des yeux attendris !...

Peu importe donc celui ou celle qu'avait tué la jeune étudiante. Il a eu le tact de rester à sa place discrète et de se laisser oublier. D'être mort, ça lui a appris à vivre !

Après elle, il y a eu l'arrestation de Barataud, de Limoges, qui a « refroidi » un chauffeur et mis fin à la carrière d'un jeune gamin qu'il aimait d'amour tendre... Voilà le joli « tableau » d'une semaine. Ce n'est pas qu'il y ait à présent un nombre de crimes plus grand qu'autrefois. Seulement, on les voit davantage.

Et cela, c'est le triomphe de la « grande » presse. C'est avec ça qu'elle dispose son étalage pour agiter la clientèle. Elle les place en ses vitrines avec cet art savant qui préside à l'agencement d'un musée des horreurs. Les crimes, c'est sa marchandise préférée, son article « réclame ». Avec eux elle organise, comme les grands magasins, son Exposition, non pas de blanc, mais de rouge. Et le public accourt « alléché par l'odeur »...

Autrefois, l'histoire d'un crime, racontée en style gendarmique, se tenait modestement à la troisième page, dans un coin des faits-divers. Aujourd'hui, les secrétaires de rédaction, qui savent leur métier, lancent les meilleurs collaborateurs du journal sur l'affaire. C'est le « papier » du jour que l'on met en grande vedette avec titres, sous-titres, surtitres et extratitres. Pour lui faire place, on relègue au loin les événements politiques, les comptes rendus parlementaires. On supprime les faits académiques et l'on résume aux « petites nouvelles » les découvertes scientifiques et les actes de dévouements !... Puis on érige en haut d'une colonne, comme sur un piédestal, la photo de l'assassin qui voisine avec celles des nouveaux promus dans la Légion d'Honneur et des titulaires du Prix Nobel !...

Si bien qu'à première vue le lecteur ne distingue plus dans ce voisinage l'homme qui a étranglé la vieille rentière de celui qui a reçu la Cravate de Commandeur.

C'est cette « grande presse » que Paul Brulat appelait un jour la « faiseuse de gloire ». Le terme est exact. Mais elle devrait bien se dis-

penser de faire la gloire des canailles !

La Chambre a donc résolu, en ce qui la concerne, l'importante question du service militaire. Et ce n'était pas facile.

Les députés voulaient que le service d'un an fût décidé pour une date ferme. En cela ils étaient d'accord avec le sentiment général du pays. Mais ils se trouvaient en opposition avec l'Etat-Major qui aura mis pour empêcher cette réforme toute la mauvaise volonté dont il est capable. Et ça n'est pas peu dire !...

Qui nous assure, prétendait-il, qu'en 1930 toutes les conditions nécessaires au bon fonctionnement du service d'un an seront remplies ?

Comme cela dépend surtout de l'Etat-Major, personne ne peut dire à quelle date il sera prêt. Personne, excepté lui. Et si on l'avait laissé maître absolu de la situation, nos petits-enfants auraient encore à faire deux années de caserne.

Il fallait donc sortir de cette impasse et concilier ces contraires. Grâce à la bonne volonté de M. Painlevé et de la commission, on est arrivé à une heureuse transaction. Elle donne au pays les garanties qu'on va travailler à la réforme pour la faire et non pour la naufrager. Elle assure l'Etat-Major que le service d'un an sera appliqué dans des conditions de complète sécurité.

La date d'application est fixée. C'est 1930. Les services sont donc prévus. Ils savent que c'est sérieux et qu'il faut se mettre à la besogne pour être prêts à l'échéance. D'autre part, il est précisé qu'à cette époque le ministre de la guerre aura à apprécier si les conditions nécessaires sont remplies. Dans le cas contraire, il a le pouvoir de fixer une prorogation.

La solution est élégante, comme disent les mathématiciens. A cet égard elle a plu à M. Painlevé.

Nul ne peut douter qu'un an de service bien utilisé soit suffisant pour former complètement un soldat. Il n'en fallait pas tant pendant la guerre pour envoyer les jeunes recrues au front où elles tenaient héroïquement leur place. Et le pays est assez lourdement chargé par ailleurs pour qu'on s'efforce, quand on le peut, de soulager l'un de ses plus lourds fardeaux.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS DECRIS

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Le bruit court que les maris qui tuent leurs femmes sont toujours acquittés. C'est une erreur ! Et si jamais on ne vit une femme qui tua son mari se faire couper les cheveux par M. Debler, samedi matin un certain Auguste Martin eut la tête tranchée à Evreux pour avoir massé son épouse en pleine rue.

Et remarquons la dévotion de cet Auguste Martin — pauvre à sa pauvre âme ! — qui trouva dans les jurys consécutifs pour le condamner à la peine de mort.

La Cour de Cassation, scandalisée d'un premier verdict dont la sévérité ne lui semblait pas naturelle, renvoya l'accusé devant les jurés d'un autre département. Mais l'Eure se montra aussi impitoyable que la Seine-Inférieure et c'est ainsi qu'il s'est trouvé en France vingt-quatre citoyens pour expédier délibérément à l'échafaud un conjoint qui avait tué sa conjointe.

Celui qui torréfia la sienne à Nancy a eu plus de chance et M. Doumergue s'est laissé attendrir. Mais que les maris meurtriers sachent bien, dès aujourd'hui que l'impunité n'est pas toujours promise à ceux qui veulent faire passer une crise de délirium tremens pour une crise passionnelle.

Et maintenant, au tour des dames :

Car il est légitime que la justice soit résolument distributive.

« Tu ne tueras pas ! » n'a pas été écrit sur les tables seulement pour les maris violents, mais pour les épouses susceptibles. Du moment qu'on n'exerce pas celui-ci, pourquoi s'apitoierait-on sur celle-là ? Qu'un jour des juges sans galanterie ne renvoient pas avec des excuses une meurtrière et l'on verra moins de petits brownings dans les sacs à main.

J'ai découvert à la devanture d'un armurier de charmants pistolets à répétition : « modèle pour la poche de gilet ». C'est coquet comme un bijou ! Et l'armurier qui n'oublie rien ajoute cette offre tentatrice : « On essaie les armes dans le sous-sol ! »

Vraiment, si une femme jalouse résiste, c'est qu'elle n'est pas plus nerveuse qu'un plat de nouilles. [De l'Œuvre].

Informations

La vie parlementaire

La Chambre a commencé, dans la séance de mardi, la discussion des interpellations sur la politique financière du Gouvernement.

M. Bedouce parle de la revalorisation et de la stabilisation du franc et constate qu'on est arrivé à une stabilisation de fait, et il fait l'historique des circonstances économiques et financières depuis la déclaration de guerre. Il précise le prélèvement sur le capital, et déclare que le parti socialiste veut la stabilisation immédiate.

M. Lamoureux approuve la politique d'amortissement et parle des réductions possibles à faire dans les impôts cédulaires par des abattements à la base plus justes.

M. Poincaré fait l'éloge de la politique financière de M. Poincaré. Toutefois, il critique la consolidation trop rapide des bons à court terme et il préconise des adoucissements au mode de perception des impôts. Il estime que la question de la stabilisation doit être réglée par le Gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Accord entre l'Etat et les réseaux

M. André Tardieu, ministre des travaux publics, s'est mis d'accord avec les compagnies de chemins de fer sur les principes d'une solution de nature à régler à la fois la question de l'équilibre financier des réseaux posée depuis le début de décembre et celle des salaires des chemins de fer depuis le commencement de janvier.

La majoration des tarifs des voyageurs sera inférieure de 40 0/0 aux propositions initiales des réseaux ; le Trésor ne percevra aucun impôt sur cette majoration ; l'ensemble des réductions tarifaires sera ramené dans l'intérêt des voyageurs ; les salaires des cheministes seront augmentés de 600 fr. pour le personnel commissionné.

L'Arrestation du député Marty

Nous avons reçu mercredi matin de notre correspondant parisien, le télégramme suivant :

« Le député communiste Marty a été arrêté pendant la nuit par des agents de police à Boulogne-sur-Seine effectuant une ronde. »

Un joli geste de l'Algérie

M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a communiqué au conseil des ministres une adresse des délégations financières d'Algérie qui, en exprimant leurs remerciements profonds à la mère patrie et au gouvernement pour la subvention récemment accordée de 100 millions aux sinistrés, décide d'inscrire à leur budget annuel, pendant 20 ans, une somme de 5 millions qui sera mise à la disposition de la métropole comme contribution au redressement national.

Un projet intéressant de M. Herriot

Président une assemblée générale des Enfants à la Montagne, M. Herriot a annoncé qu'il se préoccupait d'utiliser les locaux scolaires dans toute la France, pendant les vacances, pour loger les petits écoliers qui ont besoin d'un séjour à la campagne.

Le ministre s'est heurté jusqu'ici, a-t-il déclaré, à de sérieuses difficultés, mais il n'a cependant pas abandonné son projet.

Rapports franco-belges

A propos de la question des rapports économiques franco-belges, l'Étoile Belge croit pouvoir dire que le gouvernement belge demeure sur ses positions et estime ne pas pouvoir aller au-delà des bases de négociations qu'il a suggérées.

La Nation Belge dit que la note de la Belgique aurait le caractère d'une dernière tentative de conciliation et marquerait l'impossibilité d'aboutir à la conclusion d'un accord économique qui, ne donnant à la Belgique que des avantages peu appréciables, n'aurait aucune chance d'être approuvé par le Parlement.

La guerre « hors la loi »

Le gouvernement américain désire prendre le temps nécessaire pour une étude approfondie de la réponse de M. Briand au sujet du pacte de mise de la guerre hors la loi.

D'après des renseignements de sources autorisées, les milieux officiels américains sembleraient désirer l'abandon momentané de l'échange de notes officielles en laissant à des conversations diplomatiques officieuses le soin de mettre au point le projet de texte de traité convenant aux nations intéressées.

Cette façon de voir expliquerait l'intention de prendre un certain temps pour étudier la note de M. Briand et préparer une réponse qui permettrait aux gouvernements de Paris et de Washington d'échanger verbalement leurs vues par le canal des ambassadeurs.

L'exil de Trotzky

Le Hamburger Fremdenblatt tient de son correspondant de Moscou que Trotzky ne sera pas autorisé à vivre dans la ville de Verno, mais devra se rendre dans un lieu désert, au bord du lac Issyk Koul, non loin de la frontière chinoise.

Le fils de l'ancien chef bolchevik, qui est étudiant en philosophie, est déporté à Naryn, une province très éloignée de la Sibérie.

EN PEU DE MOTS...

— Guyot, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Marne, pour avoir étranglé sa maîtresse, Marie-Louise Beulaguet, originaire du Lot, a été gracié : la peine de mort est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— A Cannes, le roi d'Afghanistan, apercevant un mutilé de guerre qui vendait des fleurs, s'approcha de lui et le saluant militairement, lui remit un billet de 20 livres sterling (2.500 fr.).

— Le député communiste allemand Thaelmann a été invité à quitter l'Autriche pour avoir fait une conférence de nature à provoquer de l'agitation.

— Une épidémie de peste sévit actuellement au Indes ; dans la région de Hyderabad, l'épidémie cause la mort de 100 personnes par jour.

NOS ÉCHOS

L'indiscrète question.

Il est entendu qu'une femme ne dit jamais son âge... exact. Peut-on l'y contraindre. En l'espèce, il s'agit d'une femme citée au tribunal à titre de témoin.

« Une galanterie française répond aussitôt : « Que non pas ! » Mais ainsi n'en juge-t-on pas ailleurs. Un artiste dramatique viennois vient d'en faire l'expérience.

Cité comme témoin, l'artiste, à la question du président : « Quel est votre âge ? » a répondu : « vingt-sept ans ». Or, elle en a vingt-neuf, et il s'est trouvé, naturellement, une « chère amie » pour dénoncer l'inoctave supercherie. Aussitôt, le parquet viennois a commis un juge d'instruction qui a retenu l'artiste sous l'inculpation de fausse déclaration !

C'est aller un peu loin, car, dit nos sans malice un confrère de là-bas, « s'il fallait poursuivre toutes les femmes qui ont invariablement vingt-neuf ans jusqu'à l'âge de quarante, et qui ne sortent ensuite jamais de la trentaine, on aurait beaucoup à faire ».

Et cela nous rappelle un magistrat que ses fonctions mettaient fréquemment en face des « jeunes » dames essayant de dissimuler leur âge, et qui murmurait en avançant les dizaines : « six ans ».

On ne vous les donnerait pas, madame, disait-il galamment.

Et il était toujours remercié par un sourire.

L'aveur de serpents.

L'autre soir, à Paris, sur le boulevard, un banquier, de toute sa voix, appelait un public difficile à former : « Mesdames et messieurs, je vais avaler des serpents ! » Et d'une boîte qu'il secouait, tombèrent en effet, quelques couplets enroulés qu'il couvrit de chiffons pour les protéger du froid.

Les quelques personnes qui s'étaient arrêtées, parmi lesquelles les chauffeurs de taxi dominant, réunirent à grand peine les cinq francs que réclamait l'habile homme pour commencer son tour.

Quand il eut empoché l'argent, l'aveur de serpents leva le tas de chiffons, eut une exclamation désolée : « Oh ! ils sont morts de froid ! Les pauvres bêtes ! » Et il ajouta : « Mesdames, messieurs, en signe de deuil, je ferme la maison ». Et il s'en alla.

Nom mal porté.

Quand M. Pinard prit place au fauteuil de la présidence, un huissier s'approcha de lui et lui demanda :

— De rouge ou du blanc ?

Le président d'âge de la Chambre me foudroya de son regard et lui dit :

— De l'eau... et bien fraîche.

L'huissier descendit les gradins qui conduisent à l'hémicycle en grommelant :

— Et il ose s'appeler Pinard !

Quelques bons mots.

Vers la cheminée, mûnet ronronne.

Bébé dit alors à sa mère :

— Ecoute minet qui commence à bouillir !

— C'est bien simple : moi, à dix ans, j'avais déjà le don de la peinture !

— Ah !... Et à quel âge l'avez-vous perdu ?

EN SOUVENIR DE PAUL LESCALE

Le Patois du Quercy

« Hurrah ! die Toten reiten schnell »
« Hurrah ! les Morts vont vite ! s'écrie Bürger, le père de la ballade allemande, et ce vers est devenu proverbial ! Oui, ils vont vite, et si vite qu'on finit par les perdre de vue et, alors, se réalise, une fois encore, le dicton : Loin des yeux, loin du cœur ! Mais il y a des exceptions ! Aussi, voulons-nous consacrer un modeste souvenir à cet érudit, aux connaissances vastes et variées et qui a voulu laisser une trace de son amour profond pour sa petite patrie dans un travail, hérissé de difficultés : *Le Patois du Quercy* !

Cet ouvrage n'est pas un de ceux qu'on résume, mais que, étymologiquement parlant, on analyse, on décompose. C'est, en effet, un mosaïque dont je dessellerais quelques pierres éblouissantes, quelques-unes, pour en donner une idée suffisante. D'où vient tel mot patois ? Paul Lescale l'explique par les sources ; il remonte aux origines allemande, anglaise, à l'argot, à l'espagnol, à l'italien, au latin des différentes périodes, au provençal, au vieux français. Et, s'imposant un véritable travail de romain, de linguistique, de morphologie, Paul Lescale passe en revue 3.000 mots, « que tous, j'ai entendus prononcer » ajoute-t-il.

Ecoutez donc cette *mémé*, fière de son petit-fils, et le montrant aux voisins. « Also nostro drollé ! nés pas cussomat ! pécaré ! qué bravé ! » et toutes de lui palper les bras et les jambes ! *Cus soumat* vient du mot latin *cussus* ou *cusus*, ver de bois ou de grain, le charançon, donc « vermoulu ».

Allons ! pison ! pourquoi fais-tu *to polo*, c'est-à-dire la moue. Au pluriel on dirait *pos*, les lèvres. Étymologie bizarre *po* vient de *potare* : boire. On ne s'imagine pas boire sans le secours des lèvres et l'action et l'instrument se sont exprimés par le même mot, avec abréviation. Et comme il est difficile de donner un baiser sans les lèvres, *po* est devenu *potoua*, qui, lui-même, a formé *potoutouma*. J'ajoute ce commentaire à l'explication de l'auteur.

Boudiou ! taîté cal *fisson* ! La ferme ! dirait un potache — *fisson* ou *dard* de serpent, venant du latin *figere*, piquer !

Ça bérin aquel pizon ! Quel *venix* ! ce sale gosse. *Tussi com'n'asclo*, cela veut dire tousser comme un *éclat* d'une bûche qui éclate sous le coin.

Et cette expression bien lancée par une bouche méridionale : *entsipré ! hargneux ! sale caractère !* Mot italien déformé : *incipignire*.

La lessive ! voilà une opération importante pour toute ménagère sérieuse ! Ce jour-là et la veille, les maris en ont les oreilles assourdies. Ecoutez les femmes de journée : *Fenno ! vostro lintsé ? s'escondi ?* Il blanchit ? *ôpé !* Pourquoi *escondi* signifie-t-il : devenir clair ! du latin : *candere*, blanchir, qui nous trouvons dans *incandescence*.

Mais voici un mot très intéressant qui va nous permettre une digression curieuse :

Qu'avez-vous mangé aujourd'hui ? *Mountsétos* : des haricots. Je suis persuadé que, parmi les patoisans cadurcien, beaucoup, je n'ose pas dire tous, ignorent le sens de ce mot. Il vient du latin *monachus* et de l'espagnol *monge*, qui dérive de ce dernier et signifie *moine*, et *mountsétô* : *petite moinesse*. Mais quel rapport y a-t-il entre moinesse et haricot ! Je vais vous donner l'explication de Paul Lescale ; ensuite nous commenterons et essayerons d'expliquer : 1^o les haricots étaient la nourriture des moines à une certaine époque ; 2^o la fleur du haricot ressemble beaucoup à la blanche corollette des reliquies.

Ça ! me répondez-vous, c'est de l'étymologie à la ménagère. Alors que la morphologie ou l'étude des formes, la linguistique n'existaient pas, on disait que *querre* venait de *quère*, parce que à la guerre, beaucoup sont tués et qu'il n'en reste guère.

Moi, je vous répondrais que, à l'époque où j'apprenais la chimie, on nous donna une étymologie du mot *Anti-moine* et qui, par analogie, rappelle *moine* et *haricot*, nourriture des moines.

Une épidémie sévissait, épizootie à la fois. Les habilés de soie d'un couvent sont atteints ! On les soigne, ils sont guéris ! Quelques jours plus tard, ce sont les religieux : le frère cuisinier qui avait soigné ces bonnes bêtes, mêle à la cuisine des Pères le médicament merveilleux. Hélas ! tous en moururent. Dès lors le médicament fut baptisé *anti-moine* : contre les moines.

Vous n'admettez pas que la fleur du haricot soit appelée « petite moinesse » vu la ressemblance indiquée par Paul Lescale, explication qu'il rapporte, sans l'inventer ! Pourquoi pas ?

Ça me paraît très vraisemblable ! Voyons, Madame, qui souriez, peut-être, en me faisant l'honneur de lire ces lignes, n'avez-vous pas cueilli, parfois, cette fleur gracieuse que le poète compare à deux yeux, aux vôtres, peut-être :

« Jamais deux yeux plus doux n'ont du ciel plus pur sondé la profondeur et réfléchi l'azur »

Je vous dire le *musotis* ?

Or, avez-vous jamais réfléchi au sens de ce mot ? Je le décompose et j'y trouve : 1^o *mus* (souris) ; 2^o *otis* (oreille) : fleur qui a la conformation de l'oreille de la souris, rougeur fort gracieuse. Et jamais vous n'avez protesté contre cette appellation ; vous pouvez donc accepter, sans vous compromettre, que la fleur du haricot ressemble à la blanche corollette d'une moinesse : *mountsétô*, comme le *Vergissmeinnicht*, la fleur du souvenir à l'oreille de la musaraigne !

Mais, élargissons la question et voyons un peu l'origine des *Noms propres* ! Peut-être aurons-nous l'occasion de dédorer certains blasons, purement imaginaires, dits à des déformations de mots et dont, cependant, certaines familles sont fières, descendant, elles le croient, des croisés et de la noblesse la plus authentique. Pensez un peu ! s'appeler M. de Mille de. Et d'abord, je ferai remarquer que « la particule » n'est pas un signe de noblesse.

Je donne la parole à Paul Lescale. « Je prends un exemple : supposons, au moyen-âge, un paysan qui a reçu au baptême le nom de *Pierre*. Son fils aîné s'appellera *Pierrou*, et le fils aîné de celui-ci *Pierrounet*. Les autres fils, baptisés également du nom de *Pierre* ou d'un autre nom, déjà porté par un parent ou voisin, prendront, lors de leur établissement ou de l'attribution qui leur sera faite des biens paternels, un surnom emprunté à la dénomination de leur demeure ou du champ qui lui revient en héritage. »

l'explique. Voici six *Pierre*, *Pierrou*, *Pierrounet Barreau*. On va les confondre, et, pour éviter cette confusion, voici le moyen : J'habite à la Combe, je serai *Barreau de la Combe* ! Toi, tu es établi sur la colline, tu seras *Pierre del Pét* (Pêche) ; mon cousin, ayant sa maison sur le bord du grand pré, se dénommera, *Pierrounet del Prad* ; l'autre, ayant devant sa porte un tilleul centenaire, sera baptisé du Tilleul : « del til » ; tel autre, ayant pignon près d'un hameau, un *MAS*, deviendra *Moussu del Mas* (Dumas).

Avec le temps, ces syllabes se soudèrent, formèrent corps et nous eûmes : *Pierre Lacombe*, *Pierre Delpech*, *Pierrounet Delprat*, *Deltill*, *Pierrou Dumas*, etc.

Mais quelques-uns s'entêtèrent à conserver la particule, de sorte qu'on pourrait leur poser la question : « Qui t'a fait comte ? qui t'a fait roi ? »

D'autres, se souciant peu, pour l'avenir, de ces parchemins singulièrement acquis, transmettent leur nom de baptême comme nom patronymique, quel qu'il en devint nom de famille, afin qu'il n'y eût pas d'erreur :

Albert, Robert, Nadal (Natales, Noël), d'où M. Robert, M. Nadal.

D'autres préférèrent tirer leur nom nouveau de leur métier : *Tissandier*, de tisserand, *Péllissier*, de tanneur.

Certains empruntèrent une particularité individuelle : *Bru* (brun), *Nègre* (noir), *Bergougnoux* (Vergogneux), *le limité*. Quelques-uns empruntèrent leurs noms aux produits de leur pays : *Ségala* (seigle).

Ensuite, songeons qu'à cette époque les officiers de l'état-civil, étant très peu lettrés, avaient une orthographe fantaisiste et que, dans le cours des années, les noms se transmettaient merveilleusement transformés, défigurés.

Ainsi, m'adressant à mon très aimable et ancien élève, Directeur de l'Hôpital-Hospice de Cahors, je lui demandai : *êtes-vous bien sûr de l'orthographe primitive de votre nom et en connaissez-vous l'origine ?* Vos ancêtres ont dû naître dans une grande vallée, *Magna vallis* ! Seigneur de la grande Vallée, si vous le permettez ; d'où l'on fit *Magnaval*. Puis, un clerc de notaire de l'époque ultérieure écrivit *Magnival*, et, finalement, on vit, dit Paul Lescale, « *Magnaval* prendre des allures catharinoises » quand il est orthographié *Manhival*.

Donc, Cadurciens, ne soyons pas jaloux les uns des autres. Tous, si nous voulions, nous aurions la particule et ce vieux grognard de la Révolution française, entendant de vieux débris du régime, qui venait de s'effondrer, parler de leur lignée ancestrale, s'écriait avec raison, envisageant l'avenir et

Chronique du Lot

Questions Agricoles

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Nous constatons avec plaisir que, dans certaines localités de la vallée du Lot, il s'établit un courant favorable à la culture fruitière. A Luzech, notamment, il s'est formé un Syndicat d'arboriculteurs qui ont passé en bloc une importante commande de pèchers greffés à une pépinière.

Jusqu'ici, nous savons par expérience que beaucoup d'arbustes replantés, greffés donnent des reprises défectueuses. Il n'est pas rare même que l'acheteur n'en rejette la responsabilité, tout au moins morale, sur le pépiniériste qui lui a fourni ces arbustes.

Il peut y avoir quelquefois du vrai, mais nous pensons surtout que si la reprise est défectueuse, c'est qu'en général l'on néglige beaucoup de soins au moment de la plantation.

Nous n'avons pas évidemment l'intention de revenir sur ce que nous avons déjà dit à propos de la replantation de la vigne, mais il y a d'autres conseils urgents et indispensables dont on ne fait souvent aucun cas.

D'abord, quand on achète des arbres, il faut être capable de discerner leur âge, de les choisir jeunes, sains, vigoureux avec l'écorce lisse et dépourvue de mousse. Un arbre jeune s'adapte plus facilement au sol et ce n'est pas gagner du temps que de replanter des arbres trop gros, bien au contraire !

D'autre part, selon l'expression rurale, les arbres transplantés « s'étonnent », et pour éviter de les voir dépérir, il faut s'arranger de manière à leur préparer un emplacement qui ne leur fasse pas trop regretter le terrain si favorable de la pépinière.

Ouvrons donc de grands trous avant les gelées pour que l'hiver ameublisse le sol. Il vaut mieux des trous larges que profonds et étroits, de manière à planter dans la couche arable et non dans le sous-sol.

Mettions d'abord un tuteur ; disposons au fond du trou un petit monticule de terre sur lequel nous étalerons les racines quand on les aura raccourcies. Combons le trou avec de la terre bien meuble, mélangée de terreau, et observons bien que le collet de l'arbre reste au-dessus du sol. A ces conditions seulement, on obtient des arbres qui fructifient vite, et c'est parce que l'on fait trop souvent fi de ces recommandations que les plants s'étiolent et périssent dans les premières années.

Il n'est pas sans intérêt non plus d'être plein de sollicitude pour les arbres qui ont voyagé, car il s'écoule parfois beaucoup trop de temps entre l'arrachage en pépinière et la replantation. Ils souffrent du transport et parfois de la gelée. Il est bon, après les avoir débarrassés, de plonger leurs racines dans l'eau pendant quelques heures pour les rafraîchir et de les mettre en jauge dans le cas où l'on ne pourrait les planter tout de suite.

Si l'on soupçonne que certaines racines ont pu souffrir de la gelée, mieux vaut ne pas les tremper dans l'eau, mais de les mettre directement en jauge sous une couche assez forte de terre meuble où les racines reprendront leur fraîcheur et leur vigueur.

Que l'on ne vienne donc pas imputer toujours au pépiniériste la non-reprise des arbres fruitiers. Avant de les accuser à la légère, prenons toutes les précautions qu'exige une replantation intelligente, et nous aurons sûrement beaucoup moins de mécomptes.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Arnal, de Capdenac, directeur des Services agricoles du territoire de Belfort, est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Gendarmerie

M. Ferriss, lieutenant de réserve d'infanterie est nommé sur sa demande, lieutenant de gendarmerie à la 17^e légion.

Au 9^e

M. Pujol, sous-chef de musique au 21^e d'infanterie, est affecté au 9^e d'infanterie.

Hypothèques

Notre compatriote, M. Décas, reçu au dernier concours de commis des Hypothèques, est nommé commis au bureau de Vervins (Aisne).

Enseignement secondaire

Nous avons eu le plaisir d'annoncer, dans un précédent numéro, que M. Pierre Poux, ancien professeur de lettres au lycée de Cahors, actuellement professeur de 1^{re} supérieure au lycée Lakanal, était nommé inspecteur général de l'enseignement secondaire de l'instruction publique.

L'« Officiel » publie aujourd'hui cette nomination qui prendra effet du 1^{er} février 1928.

Nous renouvelons à M. Poux nos bien vives félicitations.

La vie municipale

Dimanché, le Conseil municipal de Carnac-Rouffiac a procédé à l'élection du maire, en remplacement du regretté M. le baron de Lambert, décédé.

M. Louis Caumonts a été élu maire.

Liquidations coûteuses !

Encore une liquidation qui ne donne pas de bons résultats, si nous en croyons la Commission des marchés et spéculations de la Chambre des députés.

En effet, cette Commission a voté vendredi matin, les conclusions d'un rapport sur la liquidation des usines métallurgiques de Lorraine.

Le résultat de ce rapport que, suivant le jugement d'adjudication, le produit de la vente qui « devait monter à 480 millions », s'est trouvé « à la suite de diverses opérations », réduit à un actif de « 100 millions environ ! »

On conçoit que la Commission ait été désagréablement désappointée par ce résultat... inattendu, certainement, et qu'elle ait manifesté quelque peu de mauvaise humeur.

Mais elle ne s'est pas contentée de manifester son mécontentement.

Une fois pour toutes, il faudrait bien empêcher des opérations aussi anormales quand il s'agit de la liquidation des biens des anciens ennemis.

On espérait récupérer la forte somme, en faveur des caisses de l'Etat, et ces caisses ne reçoivent que des sommes outrageusement inférieures.

La Commission des marchés et spéculations a, dès lors, décidé de proposer à la Chambre la motion suivante : « La Commission invite le gouvernement : 1^o à exercer une surveillance étroite sur les opérations de liquidation des biens et intérêts des ressortissants anciens ennemis et sur l'homologation des comptes des mandataires de la justice ;

2^o de poursuivre par toutes voies de droit l'annulation des décisions d'arbitrage des 20 janvier et 13 mai 1924, rendues dans l'affaire de la liquidation des usines métallurgiques de Lorraine. »

Certes, cette décision qui n'a rien de bien farouche ne peut qu'être approuvée par la Chambre.

Il faut même espérer que le Gouvernement fera tout son possible pour savoir où sont passés les 380 millions qui manquent, ou, tout au moins, pour obtenir des liquidateurs les rapports concluant dans lesquels ils indiquent comment et pourquoi la liquidation a été si peu fructueuse pour le trésor.

Il serait vraiment nécessaire, même, que le Gouvernement se montrât rigoureux. On accumule beaucoup trop de frais... dans les liquidations qui sont faites au compte de l'Etat, des départements, voire des communes.

Y mettre un terme, généra, sans doute, bon nombre de particuliers, mais les intérêts de ceux-ci doivent-ils passer avant ceux de la collectivité ? Pour notre part, nous ne le pensons pas.

Mais est-ce d'aujourd'hui qu'on s'est aperçu du peu de rendement des liquidations ?

Enfin, cette fois, une Commission qualifiée de la Chambre s'est préoccupée de cette question, et qui sait ? demain les errements d'hier ne se produiront plus.

C'est le souhait, qu'avec les contribuables, nous faisons de tout cœur.

LOUIS BONNET.

Livraison des tabacs

La livraison des tabacs a commencé à Cahors et dans le Lot.

Tous les jours les planteurs apportent leurs manques aux magasins.

Voici la liste des membres de diverses commissions d'expertises :

Première commission : M. Pouey, entrepreneur ; M. Piani, commis de culture, expert de l'administration ; MM. Ayral et Cossé, experts titulaires ; Joffreau, expert suppléant ; Berbié, arbitre titulaire ; Toulza, arbitre suppléant.

Deuxième commission : M. Lasne, commis principal ; M. Cammus, vérificateur, expert de l'administration ; MM. Conquet et Feyret, experts titulaires ; Bach, expert suppléant ; Rulhe, arbitre titulaire ; Deneux, arbitre suppléant.

Troisième commission : M. Risset, commis de culture ; Rouquet, vérificateur, expert de l'administration ; MM. Marcenac et Corbarrot, experts titulaires ; Alazard, expert suppléant ; Dellue, arbitre titulaire ; Autié, arbitre suppléant.

Commission de Souillac : MM. Dallet entrepreneur ; Fourgous, commis principal, expert de l'administration ; Gouygou et Lautard, experts titulaires ; Lamès, expert suppléant ; Riatacoux, arbitre titulaire ; Fourcade, arbitre suppléant.

La livraison se fait de façon tout à fait normale. Les planteurs ne sont pas mécontents de l'expertise.

Il est vrai que la récolte, cette année, n'a pas été mauvaise.

Ensemencements d'automne

Voici les résultats des ensemencements d'automne, dans le Lot, à la date du 1^{er} janvier 1928 :

Blé d'hiver. — Surfaces ensemencées : 56.000 hectares.

Méteil : 1.000 hectares.

Seigle : 7.500 hectares.

Orge d'hiver : 800 hectares.

Avoine d'hiver : 12.000 hectares.

L'évaluation de ces ensemencements est cotée « 75 » sur 100, c'est-à-dire, bonne.

DÉCLAREZ VOS REVENUS avant le 29 février

Il est rappelé que, conformément aux prescriptions des lois relatives aux impôts sur les revenus, les contribuables ont à fournir au service des contributions directes les déclarations ci-après indiquées :

1^o Commerçants et industriels (particuliers et sociétés) ; déclaration du bénéfice net de l'année précédente ou de l'exercice comptable ayant pris fin au cours de ladite année. Si le bénéfice net ne dépasse pas 50.000 francs, il suffit d'indiquer celle des catégories, déterminées par la loi, dans laquelle rentre le chiffre du bénéfice. Si le bénéfice net dépasse 50.000 francs, c'est le chiffre exact du bénéfice qui doit être déclaré, et la déclaration doit être appuyée d'un résumé du compte de profits et pertes ou d'un état de bénéfices.

2^o Agriculteurs qui désirent bénéficier des avantages prévus pour l'évaluation du revenu agricole des terres affectées à la culture du blé ; déclaration de la contenance et du revenu cadastral de ces terres.

On signale ici que, pour l'année 1928, les coefficients par lesquels doit être multipliée la valeur locative, préalablement majorée de 75 0/0, pour obtenir l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles, ont été modifiés comme suit, par la loi du 27 décembre 1927 : 2,50 dans le cas général ; 2 pour les terres qui ont été affectées à la culture du blé au cours de l'année antérieure à celle de l'imposition, à condition que la contenance et le revenu cadastral de ces terres fassent l'objet d'une déclaration au contrôleur ; 4,50 pour les bois industriels ; 5 pour les pépinières et les cultures maraîchères, florales ou d'ornementation.

3^o Personnes exerçant une profession libérale et titulaires de charges ou offices ; Déclaration des recettes brutes, des dépenses professionnelles et du bénéfice net de l'année précédente.

4^o Personnes redevables de l'impôt général sur le revenu ; déclaration du chiffre du revenu global, avec l'indication, par nature de revenus, des éléments qui le composent.

5^o Personnes exemptes de l'impôt général. Ces personnes qui ont l'obligation de déclarer qu'elles ne sont pas imposables si, pour l'année précédente, elles ont été inscrites aux rôles des impôts éducatifs pour un total de revenus de 1.500 fr. au moins, ou si elles ont encaissé pendant la même année, 1.500 fr. au moins de revenus de valeurs mobilières autres que les bons de la Défense nationale et les rentes 4 0/0 1925.

6^o Personnes possédant des avoirs à l'étranger ; déclaration détaillée de ces avoirs, avec l'indication du revenu correspondant.

7^o Personnes ayant des charges de famille ; déclaration des personnes à leur charge. Cette déclaration est nécessaire pour bénéficier des réductions d'impôt accordées pour charges de famille.

Les diverses déclarations doivent être produites au plus tard le 29 février. Ce délai est toutefois étendu jusqu'au 31 mars pour les commerçants et industriels qui sont assujettis à l'impôt éducatif d'après les résultats exacts de leur comptabilité et dont l'exercice comptable est clos pendant le mois de décembre, notamment le 31 de ce mois.

Pour l'établissement des déclarations relatives à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, à l'impôt général sur le revenu, aux avoirs à l'étranger et aux charges de familles, des formules imprimées sont mises gratuitement à la disposition des contribuables dans les mairies, dans les bureaux des contrôleurs et des percepteurs des villes, ainsi que dans les bureaux de poste des villes de plus de 20.000 habitants.

Les adresses des contrôleurs à qui les déclarations doivent être remises ou adressées sous pli affranchi sont indiquées à la dernière page des formules concernant l'impôt général.

Les Cadets du Quercy

Matinée du jour de van

Le 1^{er} de l'an comptera cette année pour tous les Cadets du Quercy, qui assisteront à notre matinée où le 8, rue Danton, fut le rendez-vous officiel du Lot à Paris.

Jamais on n'avait vu une telle affluence. Nos originaires du Lot venus de tous les coins de Paris et de sa banlieue, suivis d'une brillante et joyeuse jeunesse qui avait hâte de danser et de s'amuser. Aussi dès l'ouverture des portes des Sociétés Savantes, le contrôle fut littéralement envahi, le temps de marquer leurs places pour le concert et en l'espace de quelques minutes la salle d'armes était bondée d'une foule de danseuses et danseurs entraînés par le jazz, tandis que reprenaient avec une ardeur nouvelle l'accordéon de l'ami Vidalie, jouant nos danses anciennes dont notre vieille et belle caducienne dont la grande satisfaction des anciens qui prouvent encore une fois qu'ils ont aussi su danser.

Aux côtés des Cadets on pouvait remarquer une foule d'autres amis Lotis, membres des sociétés sœurs et amis, il y en avait de la Grappe du Quercy, des Enfants de Figeac, du Calé, des Capdenacois, des Millavois, nos voisins et amis, le Tarn à Paris, et beaucoup de la Ligue Méridionale qu'ils ont tous assurés qu'ils trouveront toujours chez nous le meilleur accueil.

Remarqué aussi avec grand plaisir une

quantité de jeunes militaires de tous grades et de toutes armes qui avaient voulu utiliser leur 1^{er} sortie de l'année aux Cadets du Quercy. Nos jeunes poilus seront toujours les bienvenus chez nous, d'autant plus que la plupart d'entre eux sont fils de Cadets.

Partie Concert. — C'est devant le plus beau parterre fleuri et embaumé par nos élégantes qu'il eut lieu. La plupart des artistes portés au programme firent défaut, mais les Cadets ont de bons amateurs et de précieux amis sur lesquels ils savent qu'ils peuvent compter.

Jamais concert ne fut mieux réussi ; les artistes bénévoles et improvisés furent merveilleux, ce fut une véritable révélation.

Tout d'abord mon excellent ami M. Dent, ténor, au timbre agréable et puissant, dans son répertoire régionaliste, nous charma dans ses chansons en patois, son amabilité et celle de son frère, rédacteur à l'Auvergnat de Paris sont connus des Cadets.

M. Tavernier, baryton, doué d'une voix magnifique, chanta avec art et distinction « Le Roi d'Ys » et « La jolie Pille de Perth » ce qui fut un vrai régal pour les amateurs de belle musique et de beau chant.

Mlle Zilda Gabignaud, jeune artiste, nous chanta, avec grâce la « Vivandière » et « L'Arosio » ; sa voix harmonieuse et gracieuse eut le don de charmer l'auditoire qui applaudit à tout rompre. Mlle Gabignaud montra ses beaux talents d'artiste.

M. Laurent, mon précieux ami et collègue des « Enfants de Millaud » grand ami des Cadets obtint son succès habituel ; c'est le compositeur des Cadets, soit en civil ou en « Pitou », son apparition sur la scène suffit pour déchaîner le fou-rire.

Mlle Nayrolles, délicieuse artiste, douée d'une voix exquise, donna une nouvelle preuve de son beau talent, dans le duo avec M. Decup, ils furent tous les deux merveilleux. C'est avec un plaisir toujours nouveau que les Cadets le reverront sur notre scène, ainsi que son partenaire.

M. G. David, du Comité des Cadets présent en patois, les vœux et souhaits du Conseil d'Administration des Cadets ; son improvisation très spirituelle et originale obtint un gros succès. Il eut de la difficulté à prononcer tous les mots en patois en ayant, comme la plupart d'entre nous, perdu l'habitude, mais tous goûteront cet accent du terroir et se crurent un instant transportés au pays.

Aussitôt le concert terminé, le bal reprit à nouveau dans les deux salles jusqu'à 18 h. 30 et l'on se sépara en se donnant rendez-vous à notre prochaine matinée le dimanche 5 février, toujours aux Sociétés Savantes, 8, rue Danton. Ce jour-là Assemblée Générale.

Le Secrétaire des Cadets
ANTONIA LABOUVIER
63, rue Monge, Paris-5^e Arrt.

Un joli geste des Caduciennes pour les Cadets du Quercy de Paris

Mlle Cantagrel, couturière à Cahors, chez qui les brassards destinés aux Cadets du Quercy furent confectionnés aux couleurs de la ville de Cahors, qui sont : rouge et or ; a eu la grande amabilité de les faire faire à ses frais, et ses gentilles ouvrières ont offert celui destiné à notre Pat-tourelle, c'est un véritable petit bijou, exécuté par des mains de fée.

Ces gestes généreux et touchants nous prouvent bien que les Cahorsiens et les Cadets et que les Cahorsiennes nous unissent de plus en plus les uns les autres.

Au nom des Cadets, j'adresse à Mlle Cantagrel et à ses charmantes petites ouvrières, nos remerciements et l'expression de toute la reconnaissance des Caduciens de Paris. — A. L.

CAHORS

Fédération départementale des Mutués, Veuves et Ascendants

A la suite des démarches effectuées auprès du Ministre des pensions par les camarades de la Fédération régionale du Sud-Ouest (Union-fédérale), un inspecteur du service des pensions sera envoyé en mission à Toulouse pour contrôler sur place différentes plaintes formulées par nos camarades contre le fonctionnement du centre de réforme de Toulouse.

Nous demandons à nos adhérents de nous soumettre dans le plus bref délai tous les cas intéressant le centre de réforme afin que nous puissions les signaler en temps opportun à l'attention de l'Inspecteur.

Adressez la correspondance au siège social, Fédération des Veuves, rue Clemenceau, Cahors.

Le Président : TROUPEL.

Grand bal des Pâtisseries

Le Comité apporte tous ses soins à la préparation de ce grand bal qui aura lieu mardi, 31 janvier, dans la coquette et confortable salle du Palais des Fêtes. Un brillant orchestre symphonique sera dirigé par M. Balza.

Les spectateurs, commodément assis, assisteront des fauteuils du balcon aux évolutions des danseurs tout en écoutant de la belle musique.

Le Comité.

Panne et heurt

Mardi soir, vers cinq heures 1/2, une camionnette appartenant à un représentant de commerce, M. P., qui se rendait à Capdenac, eut une panne, après avoir descendu la côte de Cavanès, près Bégon.

Pendant qu'il réparait la machine, une autre auto arrivant de Cahors passa trop près de la camionnette qui fut heurtée et projetée dans le fossé de la route.

Le conducteur de l'auto, M. L..., de Montauban, stoppa et porta aide à M. P...

M. L..., étant mécanicien, constata que la camionnette n'avait aucun dommage et il se mit en devoir de secourir M. P... pour remettre la voiture en marche.

Ce qui fut vite fait. Et les deux automobilistes purent repartir et poursuivre leur route.

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

Conférence de Mademoiselle Dussane

Nous rappelons que la deuxième réunion de la saison organisée par « Les Amis du Beau Vieux Quercy » aura lieu samedi prochain, à 9 h. du soir, au Théâtre Municipal de Cahors.

Mlle Dussane, sociétaire de la Comédie-Française, Membre du Comité de Lecture du Théâtre Français, Chargée de Cours à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes filles de Sévres, fera une Conférence sur « les Médecins dans la Littérature depuis Molière jusqu'à Knock ».

C'est une belle séance d'art et de littérature que les Amis du Beau Vieux Quercy offrent au public caducien.

CONFÉRENCE TOURISTIQUE

Nous apprenons avec plaisir que la Société des Etudes du Lot organise pour le dimanche 29 courant, à 20 h. 30 précises, dans la salle des fêtes du Lycée Gambetta, une conférence avec projections :

« Au long du Lot et du Célé » faite par M. Jean Fourgous, membre de la Société préhistorique de France.

Au cours de la Conférence, audition de chants populaires quercynois recueillis par le compositeur J. Canteloube, avec le concours de M. Barreau, de l'orchestre symphonique et des chœurs du Lycée.

La Société des Etudes invite spécialement tous ses membres et leur famille à cette conférence qui est gratuite et offerte au public lettré de notre ville.

Nota : Le conférencier devant repartir au train de 22 h. la Conférence commencera à 20 h. 30 très précises.

Mairie de Cahors Fournitures de sable, gravier et gravillon

Il sera procédé, le dimanche, 29 janvier courant à dix heures trente minutes, à la Mairie de Cahors, à la désignation du fournisseur de la Ville pour le Sable, le gravier et le gravillon.

Les fournisseurs devront présenter leurs offres sous enveloppe fermée.

Adjudication des fumiers

Il sera procédé, dimanche, 29 janvier courant, à 10 h., à la mairie de Cahors, à l'adjudication du fumier provenant des écuries municipales, pour l'année 1928.

Les soumissions devront être présentées, sous enveloppe fermée, avant l'adjudication.

Mauvaise plaisanterie

Ces jours derniers, un jeune homme, domestique chez un propriétaire, près de Lauzerte, s'était rendu pour faire une commission dans les environs de Montcuq.

Il s'arrêta quelques instants pour rendre visite à des amis et laissa sa bicyclette sur la route.

Quand il revint, elle n'y était plus. Il crut à une plaisanterie.

Mais le soir venu, la bicyclette n'était pas revenue sur... la route.

Il dut rentrer chez ses patrons avec une bicyclette qui lui fut prêtée. Plainte fut portée, mais, dès le lendemain, la bicyclette fut retrouvée à l'endroit où elle avait été prise.

C'était une mauvaise plaisanterie qui aurait pu coûter cher à l'auteur.

Défaut de carnet d'identité

Le nommé José M..., manœuvre à Laval-dè-Cère, s'est vu dresser un procès-verbal pour défaut de carnet d'identité par la gendarmerie de Bretenoux.

Infraction

Pour infraction à la police des chemins de fer, le nommé M..., à Beaulieu, a été l'objet d'un procès-verbal.

Fraude

Une affaire de fraude alimentaire et qui aurait été commise par une commerçante du canton de Puy-l'Évêque, est à l'instruction.

Mutilation d'arbres

Plainte avait été portée à la gendarmerie de St-Germain, par un propriétaire, pour mutilation d'arbres dans sa propriété.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Délit de chasse

Un nemrod de la commune de Fontane ne put s'empêcher de traquer le gibier, quelques jours après la clôture de la chasse.

Mal lui en prit. Il fut pincé par les gendarmes, alors que peut-être il allait trouver un lièvre ou un lapin.

Procès-verbal a été dressé à ce chasseur.

Injures

Procès-verbal avait été dressé contre une ménagère de Souceyrac par les gendarmes de St-Céré qu'elle avait un peu trop vivement reçus.

Mais explications données, l'affaire fut considérée comme insignifiante et a été classée.

Porte

Il a été perdu un portemonnaie contenant une certaine somme par Mme. Chéron, rue des Soubirous.

Trouvailles

Il a été trouvé un portefeuille contenant une certaine somme par M. Mas, débitant de tabac, boulevard Gambetta ; une paire de lunettes par M. Louis Tranié, rue St-Jierre.

A des Lecteurs

Depuis quelques jours, la poste nous retourne des journaux mis sous bandes et affranchies par des lecteurs qui voulaient les expédier au dehors. A cet effet, ils les ont bien jetés dans une boîte de Cahors, mais sans inscrire sur les bandes aucune adresse.

Les Sports

AVIRON CADUCIEN CHAMPIONNAT DES PYRENEES (2^e Série)

Le Match Gallia-Cahors aura lieu à Toulouse

Encore un espoir qui s'envole : celui de voir le match interrompu Dimanche par l'orage se rejouer ici.

Le Gallia, comme c'est son droit, a demandé l'application pure et simple du règlement qui prévoit qu'un match de championnat, arrêté pour un cas de force majeure, se rejoue le dimanche suivant sur le terrain du club qui s'est déplacé.

C'est donc au terrain des Minimes que nos équipiers iront se mesurer à ceux du Gallia, Dimanche 29 courant.

Nous les avons vus à l'œuvre Dimanche. Nous connaissons leurs possibilités dans un match disputé loyalement et correctement.

L'arbitrage de M. Mialot nous donne la certitude que ces conditions seront remplies. La disparition de quelques petits défauts que les ultimes entraînements corrigèrent vont permettre la mise au point des lignes arrières qui Dimanche sauront conclure et nous donner la victoire.

Oh ! une victoire durement acquise, car le Gallia saura se défendre, jouera sur son terrain, devant son public.

L'Aviron n'aura que plus de mérite à l'emporter.

La victoire acquise dans ces conditions vaudra mieux que n'importe quelle polémique.

D'ailleurs les supporters Caduciens seront nombreux pour accompagner leur club. Ils peuvent se faire inscrire dès aujourd'hui au kiosque Ludo Rollés.

Ce soir, à 8 h. 30, réunion de la Commission de Rugby — Présence indispensable.

A. S. P. O. de Cahors

Championnat de la Ligue du Midi

Ayant déserté depuis de nombreux dimanches, le terrain de l'« A. S. P. O. » s'y représentera dimanche prochain, 29 Janvier, au Golépar, derniers brillants succès. Son fidèle public voudra voir les progrès accomplis par le onze « rouge et noir ». Une meilleure occasion ne pouvait lui être servie.

En effet, l'A. S. P. O. sera opposée en Championnat de la Ligue du Midi, à l'équipementier renommé de l'Union Sportive Gramatoise. C'est dimanche qui jouera son premier match officiel, ayant été exempté du premier tour, voudra débiter par une action d'éclat. Nous n'avons que peu de renseignements sur la valeur exacte des Gramatois, aussi sommes-nous dans l'indécision pour formuler un pronostic quelconque.

Les Caduciens qui sont actuellement en grande forme s'efforcent bien de qualifier ; nous le leur souhaitons de tout cœur et serons nombreux à les encourager.

Espérons que le public qui, dimanche, sut si bien trouver le chemin du stade Lucien Despaty, sachant le retrouver dimanche prochain, il sera d'un puissant réconfort pour notre belle société qui défend avec ardeur ses chances dans toutes les branches sportives.

LABASTIDE-DU-VERT.

Football Association. — Dimanche 22 janvier le « football club bastidain » s'était déplacé à Salviac pour un match revanche avec le onze de cette localité.

Dès le début de la partie, nos « noir et rouge » ont dominé le jeu qui se déroulait dans le camp de l'adversaire. Ils ont marqué un but assez rapidement. L'averse est venue, contrariant la partie que Salviac n'a pas voulu reprendre après l'ondée.

Victoire de nos locaux par 1 but à 0.

FIGEAC

Championnat d'Auvergne (2^e série). — Le Groupe

l'équipe joua très correctement une partie qui n'eut du Championnat que le nom. Quant aux Figeacois, nous tenons à féliciter en bloc les quinze hommes qui firent une partie remarquable et surent imposer leur jeu. Malgré le terrain lourd et la balles pesante ils nous firent assister à une belle partie où le jeu ouvert fut à l'honneur. Excellent arbitrage de M. Veyres d'Arillac. Et maintenant, joueurs figeacois après cette soirée gastronomique et dansante ne vous endormez pas sur vos lauriers chèrement conquis. La saison si bien commencée n'est pas terminée ; votre tâche est encore très lourde. Le 5 février vous irez dans la riante cité St-Céréenne jouer votre dernier match de championnat régional contre l'U. S. S. C. Le 19, vous aurez à disputer à Rodez au Stade Ruthénois la place que ce club occupe en 1^{re} Série. Huit jours après le Groupe Sportif aura l'honneur de représenter notre petit comité régional dans la compétition nationale contre le grand comité du Languedoc dans la rencontre qui se jouera le 26 février sur le terrain de Londeux.

A SAINT-CERE

Rugby. — Dimanche prochain match amical sur notre terrain de Riols entre l'U. S. S. C. (4) et le C. A. Gramat (2).

A GRAMAT

Football Association. — Inauguration du nouveau terrain l'U. S. Gramatoise avait fait appel le 22 janvier à l'excellente équipe l'E. P. S. de St-Céré. Partie très intéressante de bout en bout qui se déroula devant une assez grande chambrée. La 1^{re} mi-temps vit les 2 équipes dominer tour à tour et prit fin sur un score vierge. A la reprise, les « athlètes du Causse » réagissent et c'est par 3 fois que la boule viole le camp des noirs et jaunes pendant que ces derniers marquent un but.

La fin est sifflée sur le score de 3 à 1 en faveur de Gramat. Bravo l'U. S. G.

Dimanche 29, l'U. S. Gramatoise se rendra à Cahors pour disputer avec l'A. S. P. O. un match comptant pour le Championnat de la Ligue du Midi.

Nombre de socciers gramatois recevront ce jour-là le baptême des rencontres officielles. Ils iront pleins d'ardeur et de courage pour arracher la victoire.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Bureau de bienfaisance. — M. Relhié est nommé membre du Bureau de bienfaisance de la commune de Mercuès, en remplacement de M. Pégorié, démissionnaire pour raison de santé.

Catus

Les anciens combattants non pensionnés (Tournée du 29 janvier 1928). — Poursuivant sans arrêt leur propagande, les délégués de la Fédération départementale des anciens combattants du Lot non pensionnés de la guerre visiteront le canton de Catus le dimanche 29 janvier courant.

Tous nos camarades sont donc conviés à assister aux réunions qui auront lieu à la mairie et aux heures ci-après désignées :

Tournée A. — Calamane, 9 h. ; Nuzejols et Boissières, à la mairie de Boissières, à 10 h. ; Maxou, 11 h. ; Pélaçoy et Francoules, mairie de Francoules, à 14 h. ; Meumont, Gigouzac, mairie de Gigouzac, à 15 h. ; St-Denis-Catus, à 16 h.

Tournée B. — Crayssac, 9 h. ; Labastide-du-Vert, 10 h. ; Les Junies, Pontcirg, St-Médard-Catus, Lherm, à la mairie de Pontcirg, 11 h. ; Catus, à 14 h. ; Montgesty, à 16 h.

Ordre du jour : Office national du combattant, Comité départemental, Création d'une association cantonale, Création de sections communales.

Vu l'intérêt primordial qu'ont les anciens combattants à se grouper sous l'étendard de la Fédération nous invitons en conséquence nos camarades anciens combattants non pensionnés à assister à ces diverses réunions.

Labastide-du-Vert

Conseil municipal. — Dimanche 29 janvier, le conseil municipal se réunira pour solutionner les questions suivantes :

Revision de la liste d'assistance ; Demande d'assistance aux femmes en couches.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Albas

Soirée récréative. — Dimanche 29 janvier, dans la salle des fêtes de la Mairie, la jeunesse des Cours d'Enseignement post-scolaire donnera une atrayante soirée.

Le programme en sera très varié. Comme pièces de résistance, une comédie en trois actes, une comédie-bouffe en un acte. En plus, divers monologues français et patois. Inter-mèdes de chant.

Pour le détail du programme, consulter l'affiche. Le public ayant toujours fort goûté les spectacles donnés par notre jeunesse, il est à prévoir qu'il y aura l'affluence des grands jours.

Ouverture des portes à 7 h. 1/2. Rideau : 8 heures.

Les vins. — Depuis quelques jours, il y a reprise sur le marché et de lourds camions se succèdent rapidement pour enlever la récolte à des cours qui varient autour de 500 fr. la barrique selon degré et qualité.

Bélazy

Démographie. — Les registres de l'état civil accusent pour l'année 1927 : 5 naissances, 3 mariages et 16 décès.

Et la liste si longue de décès s'allonge dans la première quinzaine de janvier de deux habitants de plus : Pierre Foissac cadet, de Lalande, Louis Couroun, de Lamennou, 66 ans. Nos condoléances aux familles en deuil.

Floressas

Frappé de congestion. — Dans la matinée de lundi, 23 janvier, M. Vigouroux, cultivateur au village de Lagardelle, commune de Ste-Croix, près Montcuq, revenant à bicyclette de Puy-l'Évêque, lorsqu'en arrivant au village de Lafuie, commune de Floressas, il fut soudainement frappé de congestion. Relevé aussitôt sans connaissance par M. Henri Dufflet, conducteur de l'autobus qui passait juste à ce moment, il fut transporté chez la veuve Fabre. Là, il reçut les soins pressés des voisins alertés et de M. le Docteur de Blazac, de Puy-l'Évêque, appelé téléphoniquement par M. Brugalières, maire de Floressas.

Dans la soirée, il fut transporté à son domicile ; il n'avait pas encore repris connaissance.

Soturac

Bureau de bienfaisance. — Dans sa réunion la commission administrative a désigné comme vice-président M. Augustin Monteil, et comme ordonnateur M. Joseph Bons.

Elle a dressé ensuite la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite qui ne contient que six noms.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Théâtre-Municipal. — La Tournée « Toulouse-Artiste », qui a laissé les meilleurs souvenirs dans toutes les villes où elle a passé, donnera une grande représentation dans notre localité samedi prochain 28 courant avec « Les surprises du mariage », pièce en 3 actes, d'une gaieté franche et spirituelle et pouvant être entendue de tous.

Dés maintenant, la location est ouverte.

Fons

Subvention. — MM. Loubet, Sénateur-Questeur et Bouat, Député, viennent d'être informés qu'une subvention de 7.166 francs a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture pour l'exécution du projet de réfection du chemin rural de la Saule.

Cajarc

Arrestation. — La brigade de gendarmerie de Cajarc, a arrêté, à Gaillac (Cajarc), le nommé Roger-Auguste Calmettes, originaire de Maroules (Aveyron).

Calmettes avait été arrêté le 14 pour vol à Villefranche-de-Rouergue. Quoiqu'ayant les mains et les pieds ligotés, Calmettes avait réussi à se débarrasser de ses chaînes, avait dévissé la serrure

avec une pièce d'argent et, dans la nuit du 14 au 15, s'était évadé de la prison municipale. Sa présence ayant été signalée aux environs de Gaillac, nos gendarmes, sous l'habile direction de leur chef, organisèrent une battue et eurent vite rattrapé le fugitif qui se laissa arrêter sans trop de résistance.

Quoique âgé seulement de 27 ans, Calmettes possède déjà plusieurs condamnations. A 14 ans il fut enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa majorité par vol. Depuis sa libération, il a été plusieurs fois condamné pour vols et excoercions.

Il a été conduit à Rodez, sur mandat d'amener du procureur de la République.

Camburat

Subvention. — MM. Loubet, Sénateur-Questeur et Bouat, Député, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Camburat en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural du Mas d'Assin.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 14.100 francs.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Ministre de l'Agriculture, H. QUEUILLE. »

Cornac

Subvention. — MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur viennent de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Cornac, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de La Levade.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 9.388 Frs.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Ministre de l'Agriculture, H. QUEUILLE. »

Bédour

Subvention. — A la suite de leurs démarches auprès de M. le Ministre de l'Agriculture, MM. Loubet, Sénateur-Questeur et Bouat, Député, viennent de recevoir la lettre suivante :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par M. le Maire de la commune de Bédour en vue de l'exécution du projet de réfection de l'abreuvoir du village de la Bijnie.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à la commune intéressée une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 9.433 fr.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Ministre de l'Agriculture, H. QUEUILLE. »

Aynac

Subvention. — Nous sommes heureux de publier ci-après une lettre que MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune d'Aynac en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de la Borie Grande à Nicoleux avec embranchement sur la Pendule et Tachou.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 33.100 francs.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Ministre de l'Agriculture, H. QUEUILLE. »

St-Céré

Décès. — L'Union Sportive Saint-Céréenne vient de perdre le meilleur et le plus dévoué de ses dirigeants, M. Roche Emile, décédé brusquement samedi dernier.

Fondateur de la Société, membre de la Commission de rugby, M. Ro-

che était l'âme de l'U. S. S. C. à laquelle il consacrait tous les loisirs que lui permettait sa situation. Il assistait à toutes les manifestations sportives de la Société, à toutes les séances de la Commission, donnant ainsi à la jeunesse l'exemple de l'assiduité et du dévouement. Toujours calme, pondéré, courtois dans la discussion, il était l'ami de tous, et sa compétence en matière de sports en faisait le conseiller judicieux et écouté de l'U. S. S. C. Nul n'était aussi fier que lui lorsque le succès venait couronner les efforts des joueurs auxquels il recommandait toujours de pratiquer un jeu loyal, sans brutalités. Sa mort met en deuil l'U. S. S. C. et l'attitude de la jeunesse, affligée et grave, le jour de ses obsèques, a montré combien elle était peinée.

L'U. S. S. C. adresse à Mme Roche, à ses enfants, à son Président d'honneur M. Castanié et à toute sa famille, si cruellement frappés, l'expression de toute sa sympathie.

Palmes académiques. — Nous relevons à l'Officiel, parmi les nouveaux promus comme Officiers d'Académie, le nom de M. Bastit, Maire de St-Céré, délégué cantonal. Qu'il nous soit permis de lui adresser nos plus sincères félicitations pour une récompense si bien méritée par les nombreux services qu'il rend aux écoles et l'intérêt qu'il leur a toujours montré.

Nos félicitations également à M. Tanjès, juge de paix, qui vient d'obtenir le même titre honorifique.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Chute sur la voie. — Trompé par l'obscurité, M. François Sage, 79 ans, propriétaire à Saint-Bonnet, commune de Gignac, se rendant à La Chapelle-Auzac, est tombé du haut du talus de la voie ferrée à hauteur du tunnel de Périers et s'est grièvement blessé.

Gramat

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Peyrilles

Fête scolaire. — Le dimanche, 29 janvier, à 2 h. de l'après-midi, les jeunes filles de notre localité donneront une représentation artistique et littéraire à l'école de filles. La principale pièce est la Belle au bois dormant, féerie de Maurice Boucher. Le programme comprend encore des comédies enfantines, des poésies, des chants et monologues divers. On terminera par *Oï tovodou*, saynète quercinoise.

Cette fête, qu'organise notre sympathique institutrice, Mme Rouget, avec le zèle et le dévouement qu'on lui connaît, aura le succès des précédentes.

Nous croyons savoir qu'une 2^e représentation est prévue pour le dimanche, 5 février, à 2 h.

Salviac

L'autobus postal Salviac-Déagagnac. — Depuis le 19 janvier, la ligne d'autobus Salviac-Déagagnac-gare est desservie par un autobus brillant neuf, comportant douze places, avec porte-bagages, et doté du confort le plus moderne.

Le concessionnaire donne ainsi pleinement satisfaction à sa clientèle sans cesse accrue, notamment les jours de foires de Salviac.

Actuellement, le service a lieu les lundis, jeudis et samedis, le matin, à 8 h. 20, et le soir, à 6 heures.

Départ et arrivée, garage Colombié, Grand-Rue, à Salviac.

Mutualité. — Notre excellent concitoyen, M. Louis Lacam, conseiller municipal, membre et secrétaire de la société de secours mutuels de St-Jacques, a obtenu du ministère du travail, une mention honorable pour services rendus à la mutualité et pour son dévouement.

Nos sincères félicitations.

Un phénomène. — Une brebis appartenant à M. Simon Frédéric, pro-

priétaire à Fontenille, a mis bas 5 agneaux dont quatre moururent cependant le jour-même.

Le fait est assez rare pour être signalé.

Léobard

L'électrification de la commune. — Dimanche eut lieu à Léobard une réunion en vue de l'électrification de la commune ; on remarquait la présence de M. le Sous-Préfet, de Gourdon, M. le Docteur Cambornac, maire de Salviac et conseiller général du canton, M. Fajolles, maire de Salviac, M. Meynard agent-voyer cantonal, M. Chevalier, ingénieur, la plus part des conseillers municipaux et un grand nombre d'habitants.

M. le maire de Léobard, M. l'ingénieur Chevalier, M. le Docteur Cambornac, M. le Sous-Préfet, prirent successivement la parole.

Les avantages de l'éclairage à l'électricité furent très clairement exposés et la population fut vite convaincue que les sacrifices qu'elle ferait ne seraient point vains ; elle sera d'ailleurs aidée par la commune et le département.

Nous voulons croire que le projet élaboré sera exécuté pour l'hiver prochain. Le hameau de Pont-Carral pourrait également être compris dans le réseau.

Souillac

Récompense de la mutualité. — Nous avons le plaisir d'apprendre que M. le Ministre du travail et de la prévoyance sociale, vient de conférer à M. Félix Soulaçroix, gérant de la maison Chantelouve, la mention honorable de la mutualité.

M. Soulaçroix est un mutualiste convaincu. Il met, depuis de longues années, tout son dévouement au service de notre vieille Société de secours mutuels, dont il est un des administrateurs des plus zélés.

Ses nombreux amis sont unanimes à se réjouir de cette distinction qu'il honore.

St-Sozy

Promotion violette. — Dans la promotion violette du 15 janvier, nous relevons avec plaisir, le nom de M. Charles Pechméze, percepteur en retraite, délégué cantonal à Saint-Sozy, nommé officier d'Académie.

Nous sommes heureux d'adresser à notre compatriote nos bien sincères félicitations pour la distinction honorifique dont il vient d'être l'objet.

Monsieur Pierre BLANCHE

leur épouse, mère et grand-mère, décédée à Cahors le 29 janvier 1928, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 27 janvier à 2 heures 1/4 en l'église Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 21, rue des Boulevards.

REMERCIEMENTS

Les familles BLANCHE, BERT et LONFRANC remercient bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Pierre BLANCHE

DÉMÉNAGEMENTS

Paul NOYER

1, Rue des Jacobins — CAHORS

M. NOYER se rendant à Bordeaux à la fin du mois — son camion à vide — prendrait pour cette ville, ou sur les parcours Cahors-Bordeaux, marchandises ou voyageurs.

PRIX TRÈS INTÉRESSANTS

Capitiaux disponibles - Constructions

Prêts sur propriétés et immeubles

M. BOUCHER, Route Nationale, Souillac (Lot)

A VENDRE

HOTEL CAFÉ CIPRIÈRE

à Vayrac (Lot)

Bel Immeuble de 14 pièces

Meubles, matériel, immeuble, garage

remise et cuves

BONNE CLIENTÈLE

Prix modéré — Facilités de paiement

Château Gorton-André

Grands vins BOURGOGNE

ALOËX-CORTON, demande Représentant, bonnes références.

A VENDRE

MAISON et VIGNE

à Regourd, route de Paris

S'adresser : 37, rue Labarre

Feuilleton du « Journal du Lot » 40

ZYTE

PAR

Hector MALOT

DEUXIÈME PARTIE

VI

— C'est beaucoup trop beau, beaucoup trop beau pour moi ; véritablement vous me mettez dans la gêne ; je ne peux pas la refuser maintenant, et je suis honteuse de l'accepter.

— Admettez donc que la position de celui qui donne lui impose certaines obligations ; je ne pouvais pourtant pas vous offrir un petit cercle en or avec le mot « souvenir » écrit en émail.

Elle avait passé la bague à son doigt et elle l'admirait ; le bien mat de la turquoise faisait paraître la peau de la main plus fine et plus blanche.

— Vous voyez donc que mon choix était bon.

— C'est ma première bague, car je ne peux pas compter celle en argent que ma mère m'a donnée quand j'avais dix ans, au pèlerinage de Notre-Dame-d'Anges.

— Puisque malgré tout elle vous plaît, dit-il, ne trouvez-vous pas que nous devrions lui créer une histoire, la marquer d'une date certaine qui se-

rait la journée de la bague.

— Et comment ? demanda-t-elle avec une certaine inquiétude.

— Par une promenade, non en voiture puisque tout est aujourd'hui à la modeste, mais à pied et en chemin de fer, simplement. Le temps est beau, pourquoi n'irions-nous pas dans les bois de Meudon ?

— Mais mon théâtre ?

— Meudon est tout près, nous serons rentrés de bonne heure, je vous le promets.

Ils arrivèrent à la gare Montparnasse à temps pour le train, et à Meudon ils montèrent dans l'omnibus qui va de la station au village.

— Où est le bois ? demanda-t-elle, quand on les descendit au milieu d'une rue tortueuse.

— Prenez mon bras, nous allons y arriver bientôt.

En effet, ils ne tardèrent pas à entrer en forêt et à se trouver dans la solitude et le silence ; il faisait une belle journée de mars toute claire, toute ensoleillée.

— Décidément c'est la fête du bleu, dit-elle, le ciel et la turquoise sont de la même couleur.

— Alors la bague aura son souvenir ?

— Je vous assure qu'elle n'avait pas besoin de cette promenade, comme la promenade n'avait pas besoin de la bague.

En entrant dans la forêt elle lui avait abandonné le bras, mais ils marchaient côte à côte d'un même pas,

lentement, et de temps en temps quand les accidents du chemin, une pierre ou une ornière les rapprochaient, leurs coudes se frottaient, ou bien quand il y avait une flaque d'eau, il lui tendait la main et la gardait dans la sienne quelques instants encore après que la flaque était passée ; mais cela se faisait naturellement, sans aucune affectation de sa part ; et si troublante que fut cette pression il savait résister au désir de la prolonger plus qu'il ne convenait.

Il lui avait semblé qu'à leur entrée dans la forêt, elle était sous l'influence d'un sentiment d'embarras qui volait son regard et gênait ses paroles, mais à mesure qu'ils avançaient dans leur promenade, cet embarras se dissipait, le regard se relevait plus hardiment sous le sien, les paroles devenaient plus rapides et plus franches ; elle se retrouvait, et rassurée, elle se laissait prendre au plaisir même de leur promenade, sans autre souci que de s'amuser et de jouir librement de cette belle journée.

Si les feuilles n'étaient point encore décolorées, partout cependant, excepté dans les grands arbres, le printemps annonçait son arrivée prochaine ; déjà sous les bois le regard se perdait dans les profondeurs d'un gris vaporeux au milieu desquelles se détachait la tendre verdure d'un trèfle ou d'un saule ; et au bord du chemin, au pied des buissons, dans les mousses veloutées, les pâquerettes et les primevères commençaient à montrer leurs fleurs

jaunes ou blanches ; au loin, des oiseaux sifflaient une chanson encore timide, à des intervalles éloignés ! et quand une faible brise passait dans les cèpes nus, elle apportait un parfum de séve nouvelle mêlé à la fermentation des vieilles feuilles tombées.

Gaston ne la quittait guère des yeux, et en la regardant il pensait qu'il y avait entre elle et cette nature printanière un accord vraiment surprenant : même simplicité, même fraîcheur, même indécision charmante ; mais malgré l'envie qu'il en avait, il n'osa pas le lui dire de peur qu'elle s'en effarouchât ; ce qu'il fallait c'était qu'au lieu de se tenir sur ses gardes elle s'habitât au contraire à prendre confiance et à s'abandonner.

Après avoir monté un chemin caillouteux et longé un étang aux eaux plombées ils arrivèrent à l'Hermitage de Villebon, où il voulut entrer.

Nous nous reposerons un moment, dit-il, et vous vous rafraîchirez.

Mais je n'ai pas trop chaud.

— Eh bien vous vous rafraîchirez.

Elle se mit à rire ;

— Si je vous disais que je ne sais pas avec quoi l'on se rafraîchit ou l'on se réchauffe, et que c'est la première fois que j'entre dans une maison de ce genre, vous vous moqueriez de moi.

— Au contraire, je trouve cette ignorance charmante. Mais à nous deux nous chercherons.

Ils s'étaient assis à une table en

plein air et il allait appeler le garçon quand elle l'arrêta :

— Si j'osais... dit-elle.

— Osez donc ; qui peut vous retenir ?

— La peur d'être ridicule, non pour vous, mais devant le garçon.

— Dites.

— Eh bien je n'ai envie ni de me rafraîchir, ni de me réchauffer, mais je mangerais bien du fromage... s'il est permis d'en demander.

— Comment s'il est permis !

Il appela le garçon qui accourut la serviette à la main.

— Quel fromage avez-vous ? demanda Gaston.

— Avant de répondre, le garçon toisa d'un air dédaigneux ces intrus qui se croyaient sans doute chez un marchand de vin.

— Brie, Camembert, Roquefort, dit-il enfin avec nonchalance.

D'un coup d'oeil, Gaston interrogea Zyte :

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)

1 vol. Prix : 6 fr.

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse
au bérêt bleu.....

Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
— PARIS —

En vente : A CAHORS

Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e arr^e

Sommaire du Samedi 21 Janv. 1928

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. —
Affaire intérieure : Les forces politiques
de la France : l'Alsace : Trygée. — Notes
et Figures : Petis journaux de jadis : A. de
Bersaumont. — Littérature : Anatole
France à Buenos-Ayres : André Thérive.
— Ce qu'on lit. — Théâtre : A propos d'un
drame de Mèrimée : Maxime Révon. —
Musique : « La Tour de Feu ». — « Ange-
lo ». — Gustavo Samzunilh. — Gastron-
omie : Manifestations gastronomiques :
Austin de Croze. — Chronique scientifi-
que : Rotation et force centrifuge : Rémi
Ceillier. — Voyages : Le dernier voyage du
torpilleur « Jarky » : Georges Oudard et
Dmitri Novik (II). — Cinéma : J. Antony.
— La Bourse. — Chronique immobilière.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Prix du flacon : 14 francs.

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver aux Pyrénées

SAISON 1927-1928

I. Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) (du 14 Décembre à fin Février ou début de Mars) :
Aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14. Arr. à Villefranche-Vernet-les-Bains à 9 h. 7 et à Font-Romeu à 10 h. 35.

Retour : Départ de Font-Romeu à 17 h. 18 et de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 48. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Lits et voiture directe 1^{re} et 2^e cl., avec couchettes en 1^{re} cl. pendant toute la saison des Sports d'Hiver.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux à l'aller, de Perpignan à Toulouse et de Châteauroux à Paris, au retour.

II. Paris à Luchon (Superbagnères) (du 19 Décembre au début de Mars) :
Aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14. Arrivées à Luchon (Superbagnères) : 1^o à 7 h. 24 du 20 au 27 Décembre inclus ainsi que les Dimanches et jours de fêtes en dehors de cette période ; 2^o à 9 h. 13 à partir du 28 Décembre (sauf les Dimanches et jours de fêtes).

Retour : Départ de Luchon (Superbagnères) à 19 h. 56. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Voiture directe 1^{re} et 2^e classes, comportant un Lits-Toilette (Lits complets avec draps) et un compartiment-couchettes en 1^{re} classe pendant toute la Saison des Sports d'Hiver. Toutefois du 19 Décembre au 9 Janvier à l'aller et du 20 Décembre au 10 Janvier au retour, la voiture Lits-Toilette avec couchettes sera remplacée par un wagon-lits et par une voiture directe de 1^{re} et 2^e classes.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa.

LE MAROC à 3 jours de PARIS par Limoges-Port-Vendres-Oran

Des trains rapides partant de Paris-Quai d'Orsay conduisent les voyageurs jusqu'au quai d'embarquement de Port-Vendres.

C'est la seule voie permettant le transbordement direct du train au paquebot et ne comportant qu'une nuit en mer.

La traversée la plus courte et la mieux abritée entre la France et le Maroc, assurée par les paquebots grands rapides de la Cie de Navigation Mixte qui partent de Port-Vendres chaque lundi, le matin.

Durée du voyage. — Paris-Fez : 77 h. ; Paris-Casablanca : 88 h. (y compris une nuit de repos à Oran).

Des billets directs simples valables 15 jours ou d'aller et retour, valables 20 ou 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages sont délivrés pour Oran par les principales gares du Réseau d'Orléans ; au départ d'Oran, il est délivré des billets directs pour le Maroc.

TRICOTEUSES Circulaires, Rectilignes, Laines, cotons, fils, sole. Prix de gros. Cat. sch. apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

nouveau. La pièce 2151, depuis 400 fr. Régie, fût neuve comprise. Ech. 400 fr. VIN 2 fr. JULIEN à Lefort par Sommières (Gard).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1^{er} Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR
Figéac-Gare	dép. 7 ^h 5		Figéac-Gare	dép. 7 ^h 5	
Figéac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15	Figéac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15
Figéac-Gare		18 5	Figéac-Gare		18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figéac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figéac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inversé tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figéac - Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	SAINT-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 2 »	Fr. c. 2 50	Fr. c. 3 75	Fr. c. 4 75	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »
CAPDENAC-LE-HAUT		1 »	1 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CLAYROU				1 25	2 25	3 »	3 75	5 »	5 »
CUZAC					1 25	2 »	2 50	4 »	5 »
LENTILLAC						1 »	1 50	2 75	4 25
FELZINS							1 »	2 »	3 50
SAINT-FÉLIX								1 50	3 »
LUNAN									1 50

Sens Figéac - Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	LUNAN	SAINT-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. c. 1 50	Fr. c. 3 »	Fr. c. 3 50	Fr. c. 4 25	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »	Fr. c. 5 »
LUNAN		1 50	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX			1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
FELZINS				1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
LENTILLAC					1 25	2 25	3 50	4 »	5 »
CUZAC						1 25	2 25	3 »	4 75
CLAYROU							1 25	1 75	3 75
PORT-DE-CAPDENAC								1 »	2 50
CAPDENAC-LE-HAUT									2 »

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Recommandés accompagnés : 1 fr. en messag., sur. poids
Voyages d'anglais accompagn. 1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA
Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kg ne sont pas soumis à aucune taxe et ils peuvent être transportés sur les gares par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kg, sont soumis à la taxe normale.
En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 45 francs pour les colis taxés 9 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Un chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :
1^o vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittances ;
2^o réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
3^o vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;
4^o réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
5^o émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;
6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.
En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Figéac pour effectuer :
1^o l'expédition et la distribution des correspondances ;
2^o l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;
3^o le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
4^o le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
5^o les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne ainsi que les règlements et les remboursements des livrets ;
6^o l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :
a) émission de mandats supérieurs à 500 fr. : 0 fr. 10 par opération de moins
b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr. : de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
c) versements et remboursements à la C.N.E. : 0 fr. 10 par livret.
d) Règlement et remplacement des livrets : 0 fr. 10 par livret.
e) Expédition des télégrammes : 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assure entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figéac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.
A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez l'imprimeur quel commerçant qui lui sera nominativement désigné (boulangers, bouchers, épiciers, merciers, etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.
Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

La Phosphiode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

La PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL

est indiquée

1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3^o dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

